



## Association Autonome des Parents d'Elèves

de Marly le Roi et des communes voisines

(Affiliée à l'UNAAPE)

### COLLEGE LOUIS LUMIERE

15 Avenue Jean Béranger – 78160 Marly-le-Roi

Tél.: 01.39.58.83.66 / Email: 0780119f@ac-versailles.fr

Site internet: <http://www.clg-lumiere-marly.ac-versailles.fr>

## RENTREE 2018

Une association de parents d'élèves, telle que l'**A.A.P.E** de **Marly-le-roi** et des communes voisines, a pour vocation de défendre les **intérêts communs** aux parents d'élèves.

### Nos valeurs

Notre association est **indépendante** de toute formation idéologique, politique, religieuse ou syndicale. Au moment où l'école est au cœur des débats politiques, nous sommes soucieux de préserver l'intérêt de vos enfants.

### Notre rôle

- Vous informer.
- Etre à votre écoute durant toute la scolarité de votre enfant.
- Etre votre porte-parole et vous représenter aux Conseils d'Administration, aux Conseils de classe et aux différentes Commissions (Commissions d'Hygiène et de Sécurité, Commission d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, Conseil de discipline, Commission permanente...) et manifestations du Collège.

### Nos actions

L'A.A.P.E participe avec les autres associations à la mise en place du « Forum des métiers » des 3èmes, à la soirée des collégiens des 4èmes/3èmes, et à d'autres manifestations, qui permettent de contribuer aux projets pédagogiques de nos enfants.

**Venez nous rencontrer !**

**Fête des associations** de Marly-le-roi,  
le **Samedi 8 Septembre 2018** (14h-18h) dans le parc Jean Witold.

**Réunion de rentrée,**  
le **Mercredi 26 Septembre 2018** (20h30) à l'Espace André Malraux.

**N'hésitez-pas à nous contacter !**

Responsable AAPE pour le collège :

**Nathalie MUSY**

[natmusy@aol.com](mailto:natmusy@aol.com)

06.15.87.49.70

En nous rejoignant, vous serez partie prenante dans les discussions éducatives qui s'engagent et qui concernent directement nos enfants.

## Le collège et les parents d'élèves

Les parents d'élèves font partie intégrante de la communauté éducative. En octobre, tous les parents sont invités à élire leurs représentants au Conseil d'Administration du collège.

Les représentants de parents sont présents au sein des instances qui décident des conditions de vie et de travail au collège (Conseil d'Administration) et de celles qui décident de l'avenir des collégiens (Conseils de classe).

### Conseil d'Administration

C'est l'organe de délibération et de décision. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande des autorités compétentes sur un ordre du jour déterminé.

Il est composé de représentants de l'administration, d'enseignants, des collectivités locales, des personnels, des élèves et des parents d'élèves. Il adopte les décisions concernant :

- l'éducation : le temps scolaire, le calendrier, les options, les projets éducatifs.
- la vie du collège : la sécurité, l'hygiène, la restauration, les locaux.
- le budget : les équipements, le fonctionnement.
- le règlement intérieur.
- le projet d'établissement.

### Conseil de classe

Deux représentants de parents d'élèves siègent à chaque Conseil de classe. Ils sont obligatoirement membres d'une Association de parents d'élèves. A l'issue de chaque Conseil de classe, les parents délégués rédigent un compte-rendu succinct qui est remis à chaque famille. Ce document donne une vue d'ensemble de la classe (résultats, ambiance).

Vous pouvez contacter les parents délégués de la classe de votre enfant, avant (questions à poser), après (opinion des enseignants sur son enfant), ou à tout moment de l'année scolaire si un problème survient dans la classe.

## Quelques dates et points de repère à la rentrée...

### Dates des réunions de rentrée

- 6ème** Jeudi 13 Septembre 2018 – 18h
- 5ème** Jeudi 20 Septembre 2018 – 18h
- 4ème** Mardi 18 Septembre 2018 – 18h
- 3ème** Lundi 10 Septembre 2018 – 18h

### Horaires d'accueil

- 8h20 Mise en rang devant les salles
- 8h25 Début des cours
- 10h20 Récréation matin
- 15h05 Récréation après-midi
- 17h10 Fin des cours

### Date des élections de parents d'élèves:

le **vendredi 12 Octobre 2018**.

Les deux parents votent. Ne négligez pas les élections !

### Sécurité aux abords du collège

Dans le cadre du plan Vigipirate, il est interdit de stationner

devant les établissements scolaires. Lorsque vous venez déposer ou récupérer vos enfants, il faut dégager l'entrée du collège et respecter les places de stationnement.

### Nouvelle équipe:

Principale: Mme Marie-Pierre GAGNE  
Principale adjointe: Mme Joëlle VENUAT  
CPE: Mme MANDEVILLE (6e/4e) et Mr COURTIN (5e/3e)  
Principale adjte Directrice internat: Mme Heidi LABEAU  
Gestionnaire: Mme Sandrine LAULIER

Restauration scolaire : les élèves demi-pensionnaire déjeunent à compter du **Jeudi 6 Septembre 2018**.

La tarification de la demi-pension est modifiée à la rentrée pour une facturation au forfait jours / semaine.

### Divers :

- \* Durée maximale hebdomadaire = 26h (hors options).
- \* L'"English club" est reconduit, il regroupe 30 élèves sélectionnés sur dossier, pour des activités, des sorties et des échanges autour de l'anglais, à partir de la 4ème.
- \* Le latin sera enseigné à partir de la 5ème, en s'engageant jusqu'en 3ème.
- \* Une classe "défense" est créée en 3ème en collaboration avec la Gendarmerie.
- \* Les dispositifs PAI, PAP et PPS sont maintenus : protocoles, à l'initiative des parents, pour des enfants avec des difficultés particulières.

## Ensemble, contribuons à l'avenir de nos enfants.

Notre différence: Indépendance et Apolitisme.

Notre force: Une équipe Dynamique et Investie.

# Bulletin d'adhésion 2018-2019

Une seule cotisation par famille et par association locale, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre association locale pour votre adhésion. Merci de confirmer votre accord pour le traitement de vos informations personnelles conformément au règlement général européen de la protection des données personnelles en joignant l'une des deux options suivantes :

o J'ai pris connaissance du traitement de mes données personnelles dans le cadre du fonctionnement de l'association et donne mon accord.  
o Je m'oppose au traitement de mes données personnelles et renonce à toute possibilité de recevoir toute information provenant de l'association.

Représentant(e) légal(e) 1 - nom : Prénom :  
 Représentant(e) légal(e) 2 - nom : Prénom :  
 Adresse :  
 Code postal : Ville : Bureau :  
 Tél. : Mobile :  
 Email :

Nom Prénom Date de Naissance Établissement Classe  
 Cotisation de l'association locale :  
 Membre 15 €  
 ou Soutien 18 €  
 ou Bienfaiteur 21 €  
 ou Don €

Je souhaite participer :  
 A la vie de l'association  
 Au Conseil d'école (Maternelle / Élémentaire)  
 Au Conseil d'administration (Collège / Lycée)  
 Au Conseil de classe  
 L'UNAAPE n'est pas présente dans mon établissement et je souhaiterais être aidé(e) pour monter une liste.

Paiement :  
 En espèces  
 Par chèque  
 Autre

Total association €  
 Total assurance €  
 Montant Total (association + assurance) €

**AAPE MARLY LE ROI ET LES COMMUNES VOISINES**  
 Trésorière : Laetitia Baille  
 5 chemin des murs de grandchamp  
 78160 Marly le Roi  
 laetitiabaille@free.fr

**Bulletin de souscription à l'assurance scolaire AXA (assurance réservée aux adhérents)**

Représentant(e) légal(e) (nom et prénom) :  
 Adresse : CP-Commune :  
 Adresse méi :

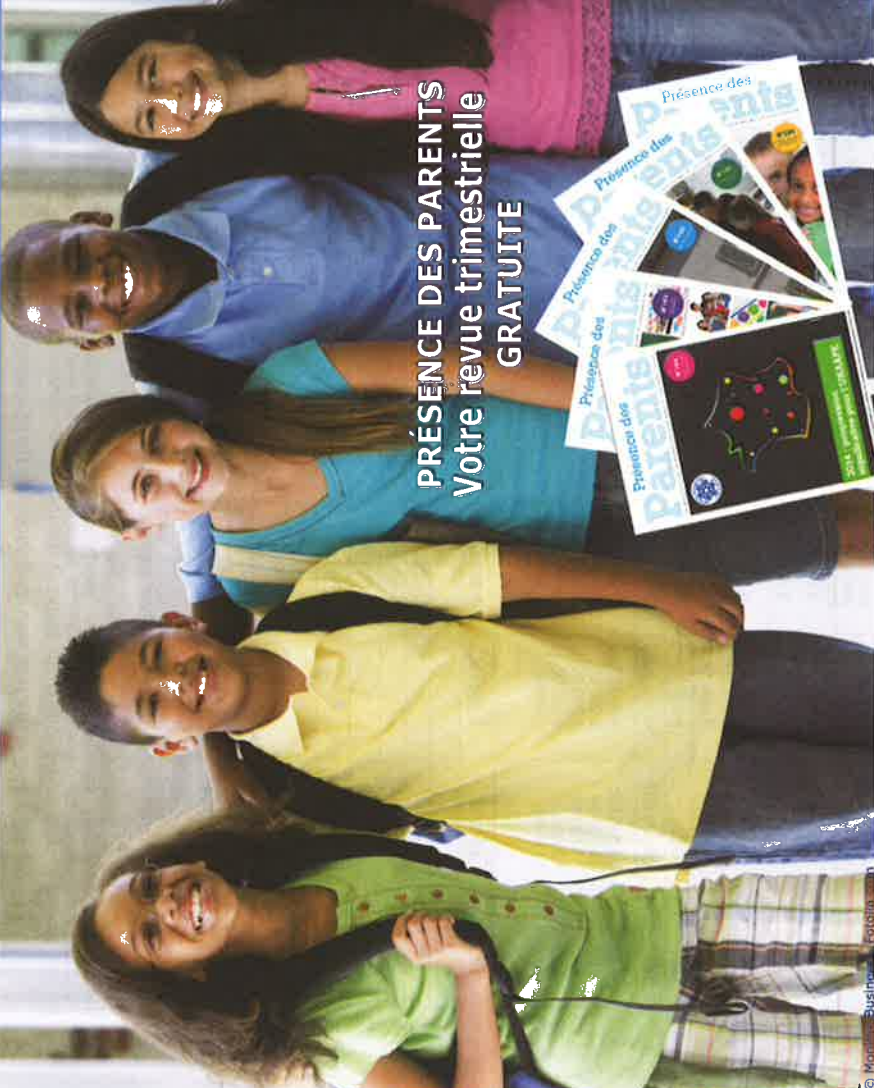
**Je souscris une assurance scolaire AXA**

Norm	Prénom	Établissement	Classe	Né(e) le :	Formule (1, 2, 3 ou 4)	Montant
						€
						€
						€
					Gratuit *	€
					Gratuit *	€

\* Gratuit à partir du quatrième enfant.  
 Assurance : l'adhérent sousigné reconnaît avoir pris connaissance et accepté les clauses et conditions particulières du contrat d'assurance de responsabilité valant notice d'information au titre dudit contrat, préalablement à l'adhésion, ainsi que des conditions générales y afférentes, disponibles sur demande auprès du souscripteur. Vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la souscription de l'assurance scolaire pour y renoncer sans motif, ni pénalité et contre remboursement en adressant un courrier recommandé AR de renonciation à l'UNAAPE - 42 rue Carvès - 92120 Montrouge selon le modèle ci-après : "Je soussigné(e) (nom, prénom), demeurant (adresse) déclare renoncer au contrat d'assurance n°0605540620 que j'avais souscrit le... (date et signature du souscripteur)".  
**N'oubliez pas de dater et signer votre bulletin de souscription. Deux attestations vous seront remises par votre association pour chaque enfant assuré.**  
 Les informations recueillies sont nécessaires pour votre assurance scolaire. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'UNAAPE. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'UNAAPE.  
 Merci de confirmer votre accord pour le traitement de vos informations personnelles conformément au règlement général européen de la protection des données personnelles en joignant l'une des deux options suivantes :  
 o J'ai pris connaissance du traitement de mes données personnelles dans le cadre du fonctionnement de l'association et donne mon accord  
 o Je m'oppose au traitement de mes données personnelles et renonce à toute possibilité de recevoir toute information provenant de l'association



# BULLETIN D'ADHÉSION 2018-2019



**PRÉSENCE DES PARENTS**  
 Votre revue trimestrielle  
**GRATUITE**

# Contribuons à l'AVENIR des ENFANTS en toute INDÉPENDANCE

Contactez votre Association locale  
**AAPE MARLY LE ROI**  
 et les communes voisines



78160 MARLY LE ROI  
**UNAAPE nationale**  
 Reconnue d'utilité publique  
 42 rue Carvès  
 92120 MONTRouGE  
 Tél/fax : 01 40 92 16 61  
**c.levannier@laposte.net**

Partie à retourner au National par l'association locale, accompagnée du bordereau d'envoi (fiche Union N°03)

## Proposition d'assurance scolaire avec AXA France et l'UNAPE

### Protégez votre enfant, à l'école comme ailleurs.

**Assurance réservée aux adhérents de l'UNAPE**, contrat groupe souscrit auprès d'AXA France IARD par l'intermédiaire des Assurances Michélot et associés, 15 rue de la Brigade Alsace Lorraine, 67000 Strasbourg, Siren 422 143 453, n° ORIAS 07005651.

### De la maternelle à l'Université, protégez vos enfants 24h/24 et 7j/7.

Vos enfants ont besoin d'être assurés qu'ils soient victimes ou responsables d'un accident sur le chemin de l'école, en sortie scolaire (hors des horaires scolaires), mais aussi en toutes circonstances, lors de leurs activités extra-scolaires : sports, loisirs, vacances, séjours linguistiques, classes découvertes, etc...

La garantie prend effet : le jour de la rentrée scolaire pour les adhésions souscrites dans les trente jours suivant la rentrée scolaire, sinon le lendemain à midi de la date de réception de l'adhésion par l'UNAPE.

DOMMAGES causés par l'enfant	Formule 1	Formule 2*	Formule 3*	Formule 4*
<b>Corporels</b>	20 000 000 €	-	-	-
<b>Matériels et Immatériels</b>	850 000 €	-	-	-
dont immatériels	150 000 €	-	-	-
<b>Matériel confié au stagiaire</b>	150 000 €	-	-	-
<b>Défense et recours</b>	15 000 €	-	-	-
<b>DOMMAGES subis par l'enfant</b>				
<b>Décès</b>	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
<b>Incapacité permanente</b> (le taux d'invalidité s'applique sur ces montants) (1)				
- jusqu'à 9%	Néant	Néant	Néant	Néant
- de 10 % à 29 %	20 000 €	20 000 €	20 000 €	8 500 €
- de 30 % à 59 %	35 000 €	35 000 €	35 000 €	17 000 €
- de 60 % à 79 %	85 000 €	85 000 €	85 000 €	45 000 €
- de 80 % à 100 %	200 000 €	200 000 €	200 000 €	100 000 €
<b>Frais de traitement</b>	200 % TRC	300 % TRC	200 % TRC	100 % TRC
<b>Prothèse dentaire</b> (par dent)	200 €	400 €	200 €	-
Bris ou perte de lunettes ou lentilles	200 €	300 €	200 €	-
<b>Frais de transport en ambulance ou en taxi jusqu'à l'hôpital le plus proche</b> (2)	400 €	400 €	400 €	-
<b>Conduite à l'école</b>	400 €	400 €	400 €	-
<b>Aide pédagogique</b>	200 € par mois pendant 10 mois	200 € par mois pendant 10 mois	200 € par mois pendant 10 mois	-
<b>Frais de rafraîchissement scolaire</b> au delà de 20 jours d'arrêt				
<b>GARANTIE ASSISTANCE</b> (3)				

Cette garantie est comprise dans toutes les formules.  
En cas de maladie ou d'accident grave de votre enfant, vous avez le droit à notre assistance :

- rapatriement sanitaire ou transport médical,
- intervention d'un médecin pour juger des mesures à prendre et les organiser,
- mise à disposition d'un billet aller/retour pour un proche,
- remboursement des frais de secours sur piste de ski,
- envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place,
- etc.

Note service assistance est à votre disposition sur simple appel.

TARIFS 2018-2019	31,00 €	20,00 €	16,00 €	9,90 €
------------------	---------	---------	---------	--------

(1) Le montant de l'indemnité est égal au capital garanti multiplié par le taux d'incapacité retenu, reportez-vous en page 8 des Conditions Générales du contrat pour un exemple de calcul.

(2) Seul en cas d'intervention d'un service d'assistance.

(3) L'intégralité des prestations assistance sont décrites et définies dans le document « Conditions Générales Assistance aux personnes ».

(\*) La Responsabilité Civile peut être déjà garantie par votre contrat d'assurance habitation.

Si vous voulez souscrire une assurance, utilisez le bulletin de souscription ci-contre et pensez à garder ce tableau de garanties. Tout souscripteur pourra consulter le texte intégral du contrat auprès de son association locale.

N'oubliez pas de dater et signer votre bulletin d'adhésion et de souscription et de le remettre à votre association locale.



Avec l'UNAPE  
vous soutenez les principes  
des parents d'élèves autonomes

- \* Primauté et responsabilité des parents dans les choix éducatifs.
- \* Respect de la neutralité politique, syndicale et religieuse des établissements publics d'enseignement.
- \* Qualité de l'enseignement, remédiation immédiate, équité sociale et territoriale.
- \* Éducation aux valeurs civiques et morales.

Votre association est affiliée à  
l'UNAPE

Libre dans ses initiatives et dans ses actions.

Agit dans le respect des principes et des valeurs du Mouvement autonome.

Initie des actions et participe localement à la mise en place de projets au sein des établissements scolaires.

Participe et s'implique dans les Conseils d'école, de classe et d'administration, les commissions d'appel, d'attribution des bourses ou encore municipales.

Permet via l'UNAPE, de traduire au Ministère de l'Éducation nationale les préoccupations locales.

Apporte régulièrement des idées constructives aux différentes territorialités : Municipalité, Conseil Départemental, Conseil Régional.

Vous représentez dans les conseils départementaux et académiques de l'Éducation nationale à travers nos Unions départementales et régionales.

Le Mouvement autonome de  
l'UNAPE

Veille à ce que les élèves restent le centre d'intérêt prioritaire du système éducatif.

Étudie les propositions de l'Éducation nationale et intervient auprès du Ministère.

Témoigne au Sénat et à l'Assemblée nationale, sur les sujets de l'Éducation nationale, devant les commissions de la culture et de l'enseignement.

Vigilant à la mise en application de la loi sur l'intégration des enfants différents.

Porte son action dès l'accueil des enfants en maternelle, sur la remédiation immédiate.

Porte son attention sur le contenu du socle commun de connaissance, de compétence et de culture.

S'attache à la mise en place de l'architecture des études au lycée.

Attentif à une orientation choisie qui doit être synonyme de droit à une formation qualifiante pour tous.

Pour vos enfants, de la maternelle au lycée,  
rejoignez les associations locales affiliées à l'UNAPE !

